

Djokovic règne sans partage sur le tennis mondial

Page 16



Jeannie Longo dans de sales draps à cause de son mari

Page 17



## Football

# Le FC Sion débouté par l'UEFA en dépit d'un jugement favorable

**Le club de Christian Constantin a obtenu des mesures superprovisionnelles du Tribunal cantonal vaudois. Mais l'UEFA les ignore**

Daniel Visentini

«C'est le Far West!» Christian Constantin est calme, serein, les mots sortent lentement, mais avec plus de force et de détermination que jamais. Dans la guerre ouverte que le président du FC Sion a déclarée à l'UEFA, le dernier rebondissement est un véritable coup de tonnerre. Il faut rappeler que Sion, exclu de l'Europa League après s'être qualifié sur le terrain contre le Celtic mais avec des joueurs non éligibles selon l'UEFA, se bat pour être réintégré dans la compétition.

Mais l'UEFA, en dépit d'une décision de justice tombée hier matin, a balayé la requête du club valaisan en confirmant les deux forfaits 0-3 en faveur du club de Glasgow, après son protêt.

Retour sur une folle journée, qui pourrait avoir de lourdes conséquences.

### Coup de théâtre

Tout a commencé hier matin, peu avant 10 heures, quand le Tribunal cantonal vaudois a accordé des mesures superprovisionnelles au FC Sion. Dans les faits, cela supposait donc que le club devait être réintégré dans son groupe d'Europa League, en tout cas que l'UEFA devait tout faire pour se soumettre à cette décision, qui suppose encore un jugement sur le fond, ultérieurement.

Les choses se sont poursuivies ensuite à Nyon, au siège du football européen, puisque c'est là que les représentants du FC Sion et ceux du Celtic Glasgow plaident leur cause, pour savoir lequel des deux clubs était dans son droit et pourrait jouer demain soir contre l'Atletico Madrid.

L'UEFA a tranché et a rejeté l'appel du FC Sion, confirmant donc son retrait de la compétition, pour la plus grande joie des Ecossais. Le coup de théâtre est là, avec l'instance du football européen qui a ignoré l'ordonnance de la Cour civile vaudoise.

Autant dire que cela n'était bien sûr pas du goût de Christian Constantin. «L'UEFA a violé la loi alors que mes avocats ont fait prendre note des mesures superprovisionnelles. Tout a été porté à la connaissance de l'UEFA. Donc c'est simple, j'ai donné une heure à MM. Platini (président de l'UEFA) et Infantino (secrétaire général) pour faire respecter cette décision de la justice du pays et du canton où siège l'UEFA. Faute de quoi le procureur pénal du canton de Vaud sera saisi d'une plainte contre ces messieurs.»

C'était hier après-midi vers 16 heures. Comme s'en doutait déjà le président du FC Sion, l'UEFA n'a pas donné suite aux



Le FC Sion ne jouera pas demain à Madrid contre l'Atletico. Mais Christian Constantin poursuit son combat contre le système de fonctionnement des instances sportives. LAFARGUE

### Chronologie de l'affaire

Suite à l'engagement «illégal» du gardien Egyptien El Hadari en février 2008, le FC Sion est condamné par la FIFA à renoncer à tout apport de nouveaux joueurs provenant d'un autre club durant deux périodes de transferts. Après avoir purgé une première période (janvier 2011), Christian Constantin engage six éléments (Feinduno, Gonçalves, Mutsch, Gabri, Glarner et Ketkeophomphone) l'été dernier.

**15 juillet 2011** La Commission de qualification de la Swiss Football League (SFL) rejette les demandes de qualification des six joueurs. Le FC Sion recourt aussitôt contre cette décision.

**30 juillet** La Commission de recours de la SFL refuse de qualifier les joueurs.

**3 août** Le FC Sion fait appel contre cette décision auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS). Parallèlement, les six joueurs «sans papiers» ouvrent une action devant le Tribunal de district de Martigny. Ils invoquent une atteinte au droit de la personnalité et l'impossibilité d'exercer leur profession.

**5 août** Le Tribunal de Martigny leur accorde l'effet suspensif.

**6 août** La SFL les suspend pour s'être adressés à la justice civile

avant d'avoir épuisé tous les recours offerts par la justice sportive.

**16 août** La FIFA et l'UEFA menacent l'ASF et la SFL de sanctions disciplinaires contre l'équipe de Suisse et les clubs si elles décident malgré tout de qualifier les joueurs.

**19 août** Lucerne exige la victoire par forfait contre Sion qui a aligné des joueurs non qualifiés lors de la rencontre du championnat qui opposait les deux équipes.

Depuis, Servette mis à part, tous les adversaires du FC Sion jouent sous protêt.

**26 août** Sion élimine le Celtic Glasgow et se qualifie pour la phase de poules de l'Europa League. Les Ecossais déposent un protêt auprès de l'UEFA pour les mêmes motifs que Lucerne.

**3 septembre** L'UEFA exclut Sion de l'Europa League.

**9 septembre** Le Tribunal cantonal vaudois rejette les mesures provisionnelles demandées par le FC Sion contre cette exclusion, sous prétexte que ce litige ne présente pas de liens assez étroits avec le Valais. Constantin s'adresse dans la foulée au Tribunal cantonal vaudois. Le même jour, le Tribunal de Martigny refuse les demandes provisionnelles déposées par les six joueurs non qualifiés. **A.B.**

un revirement improbable. Et Christian Constantin de rester philosophe, mais prêt à aller jusqu'au bout. «Il semble de toute évidence que l'UEFA ne veut pas se soumettre à la décision d'un tribunal souverain, lance-t-il. On parle de mesures superprovisionnelles applicables immédiatement. C'est incompréhensible. Comme tout un chacun qui ne se soumet pas à la justice, l'UEFA va au-devant de gros problèmes. J'imagine qu'elle va vouloir faire recours au Tribunal fédéral. Mais ce recours n'est pas suspensif face aux mesures superprovisionnelles et l'UEFA ne peut donc pas s'y soustraire. Alors voilà. Dans ces conditions, si l'UEFA ne respecte pas la justice, oui, nous lancerons les procédures pénales. On n'est qu'aux prémices de ce dossier. On doit encore aller au fond, avoir un jugement final. Et on aura encore sans doute, à ce moment, des actions à entreprendre.»

### Dommages et intérêts

Constantin fait état des demandes financières en dommages et intérêts, qui surgiront fatalement si Sion gagne sur le fond. Sans parler d'un système de fonctionnement - celui des instances sportives - qui risquerait de voler en éclats. «Comment peut-on ne pas obtenir à une décision de justice? s'interroge-t-il. En fait, plus rien ne m'étonne dans ce dossier. Ce n'est pas le football qui est malade, ce sont ses dirigeants, qui veulent peut-être régler des comptes personnels. Je suis face à un système qui n'a pas su s'adapter. A un moment, quand on atteint certaines responsabilités, comme à l'UEFA, il faut être irréprochable. Pas fada!»

Cette affaire n'a pas fini de faire couler de l'encre. Car même si Sion ne se rend pas à Madrid jeudi soir, le match est loin d'être terminé. Il commence, en fait. Et il ne faut pas s'y tromper: l'UEFA joue gros. Très gros.

«L'UEFA a violé la loi et va au-devant de gros problèmes»

Christian Constantin

## Le rappel de Platini

● Lorsqu'elles sont accordées par un tribunal, comme c'est le cas en l'occurrence, les mesures superprovisionnelles sont en principe immédiatement exécutoires. Alors pourquoi l'UEFA a-t-elle ignoré cette injonction et confirmé la participation du Celtic en Europa League, s'exposant ainsi à une sanction pénale? De fait, le «panel d'urgence» réuni hier à Nyon, composé de cinq membres du comité exécutif, dont le président Platini, a partiellement exposé sa position via un communiqué publié sur son site en début de soirée.

On peut y lire d'une part que ces fameuses mesures reposent uniquement sur les arguments du FC Sion et, d'autre part, que le tribunal a considéré que l'instance d'appel ne pourrait pas se prononcer avant le début de la

pas le cas puisqu'elle l'a fait hier. Reste bien sûr à savoir si cette argumentation tiendra la route lorsque le cas sera véritablement étudié sur le fond, et non plus seulement sur la forme.

Evoquant la protection du football, Michel Platini s'est lancé dans un miniplaidoyer. «Nous avons des règles claires et des règlements que tous les clubs connaissent avant de prendre part à nos compétitions. Nous ne pouvons accepter qu'un club isolé, qui voit ses desseins contrariés, essaie par tous les moyens d'imposer sa volonté aux autres. Deux comités disciplinaires indépendants de la justice sportive (en première instance et en appel) ont tranché et nous devons appliquer leurs décisions.»

Sion restera sourd à ce rappel. Qu'en sera-t-il des

### L'histoire du jour

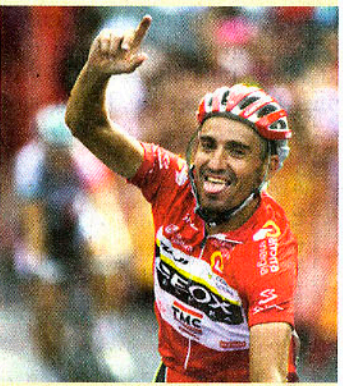
Juan José Cobo boit du petit-lait

La victoire de Juan José Cobo à la Vuelta a suscité doute et scepticisme. Consultant d'Eurosport, Jean-François Bernard les a exprimés sans détour. Le malaise naît du fait que l'Espagnol (30 ans) revient de nulle part. Déprimé, il avait même manifesté son intention de raccrocher son vélo en juin et de reprendre son métier d'électricien.

Sur les pentes du redoutable Angliru, il a fait voler en éclats l'opposition. Comme au bon vieux temps. En 2007, il avait affolé le Tour du Pays basque s'adjugeant deux étapes et le classement général. L'année suivante, il avait dû quitter précipitamment la Grande Boucle en compagnie des coureurs de la Saunier Duval, celle de Ricardo Riccò et de Leonardo Piepoli, rattrapés par la patrouille.

Rendu à son ambition, Juan José Cobo boit du petit-lait, du vrai! Son équipe italienne GEOX carbure en effet au lait d'ânesse. Conséquence d'un partenariat avec la société Eurolactis, basée à Morges: Celle-ci fournit un produit unique - contenant le dit lait d'ânesse lyophilisé 100% naturel. Bon à savoir. Riccò et Piepoli étaient adeptes d'un régime différent à base d'eau, de pastis et d'olives, plus connu sous le nom d'EPO.

Lasse Viren appréciait un lait d'un autre type. Double champion olympique sur 5000 et 10 000 m en 1972 à Munich, l'athlète finlandais bissa quatre ans plus tard à Montréal. Il fut accusé de recourir à l'autotransfusion sanguine. Viren se récria. Il soutint, mordicus, que son seul dopant était le lait de renne de Laponie qu'il consommait à chaque petit-déjeuner. **P.T.Z**



Le lauréat de la Vuelta et son équipe GEOX carburent au lait d'ânesse. AFP

### 24heures.ch

Sur le web aujourd'hui

#### Football

● **Bâle - Galati** Pour son premier match de la phase des groupes de la Ligue des champions, le FCB reçoit les Roumains d'Otetul Galati (TSR2 dès 20 h 45).

#### Rugby

● **Coupe du monde** Deux matches au programme en Nouvelle-Zélande: Tonga - Canada et Ecosse - Géorgie